



**VILLE-DUGNY.fr**

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**ANNEE 2023**

**Présenté aux membres de l'assemblée délibérante  
en séance du 16 février 2023**

## Sommaire

<b>Titre I : Le contexte national.....</b>	<b>p. 4</b>
A°) Loi de Finances 2023.....	p. 4
B°) Les principales mesures impactant les collectivités locales.....	p. 7
<b>Titre II : Le contexte dugnysien.....</b>	<b>p. 15</b>
A°) Le contexte social .....	p. 15
B°) Rappel : le fonctionnement du budget communal.....	p. 16
B°) L'analyse rétrospective.....	p. 17
<b>Titre III : Les perspectives financières de la commune.....</b>	<b>p. 21</b>
A°) Les prévisions des recettes de fonctionnement.....	p. 21
B°) Les prévisions des dépenses de fonctionnement.....	p. 22
C°) Les prévisions des dépenses d'investissement.....	p. 32
D°) Les prévisions des recettes d'investissement.....	p. 34
<b>Titre IV : La structure et la gestion de l'encours de dette.....</b>	<b>p. 35</b>
<b>Titre V : Les activités dans les services et les travaux réalisés.....</b>	<b>p. 37</b>

# Préambule

## Les obligations légales

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ainsi que le paragraphe II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018, ont apporté des précisions complémentaires quant au contenu du rapport :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement, comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation des investissements ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- Pour les communes de plus de 10.000 habitants, la présentation de la structure des effectifs, les dépenses de personnel, et la durée effective du travail ;
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ; exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la collectivité.

Le présent rapport propose de s'attarder sur le contexte national imposé aux communes (I), puis sur les données spécifiques au contexte de la Commune (II), les prévisions des dépenses et des recettes (III), la structure et la gestion de l'encours de dette (IV), et enfin un aperçu sur les activités dans les services et les travaux réalisés (V).

# TITRE I – LE CONTEXTE NATIONAL

Le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2023 le mercredi 26 septembre 2022, la loi été publiée le 31 décembre 2022.

## A°) Loi de Finances 2023

### Le contexte macroéconomique

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

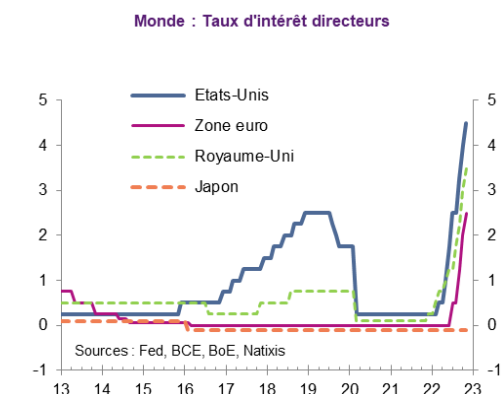
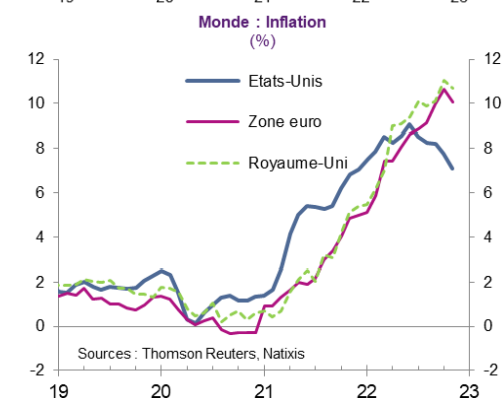
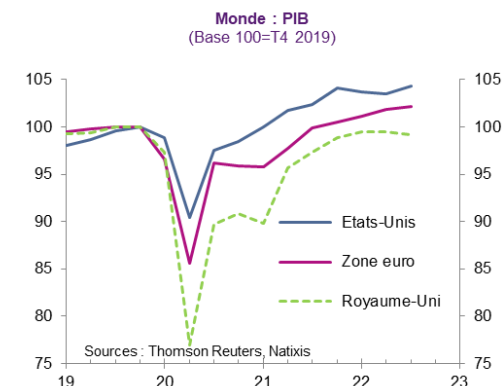
Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023. Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

### Monde : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent. En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à +0,3 % T/T au T3 après +0,8 % au T2.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie



## Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique

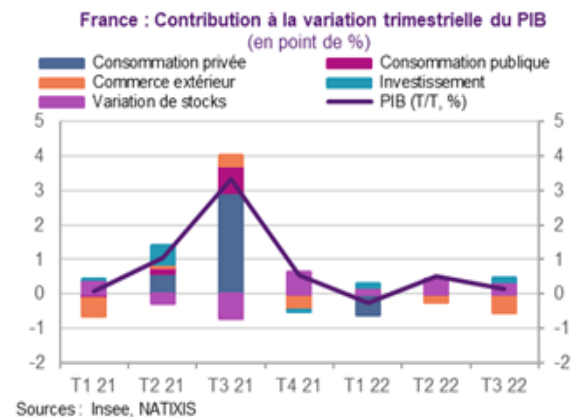
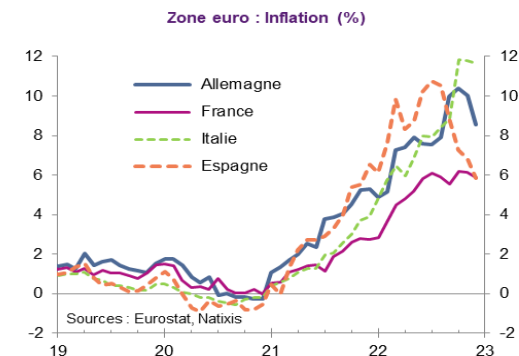
La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement coûteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8 % T/T au T2 à 0,3 % au T3. Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au T3 tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente. En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau pré-pandémique de 13,2 % au T3. Depuis, l'évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l'activité attendue fin 2022.

## France : une croissance jusqu'ici résiliente

Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après un recul de 0,2 % T/T au T1, l'activité économique a rebondi à 0,5 % au T2 avant de ralentir au T3 à 0,2 % T/T. La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2 (+0,4 T/T après une chute de 1,2% au T1) a fini par légèrement reculer au T3 (-0,1 % T/T) dans un contexte d'inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 % en rythme annualisé), l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2 % dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre (5,9 %) en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021. Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9 % enregistrée en moyenne en zone Euro.

Au T3, la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7 % T/T après deux trimestres à 0,5 %. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières qui ont bondi de 0,9 % au T2 à 3,1 % au T3 sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules. Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières, ont eux reculé de 0,7 % après avoir été atones au T2. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative (-0,5 point après -0,2 pt au T2) tandis que celle des variations de stock s'est révélée à nouveau positive (+0,3 pt après +0,4 pt au T2).

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5 % en moyenne en 2022.



France	2021	2022p
PIB (GA, %)	6,8	2,5
Consommation privée (GA, %)	5,3	2,4
Consommation publique (GA, %)	6,3	2,6
Investissement (GA, %)	11,4	2,2
investissement des entreprises (GA %)	11,4	3,2
investissement des ménages (GA %)	17,0	0,8
Exportations (GA, %)	8,6	8,1
Importations (GA, %)	7,8	9,1
Commerce extérieur (contrib., %)	0,1	-0,2
Inflation (%)	1,6	5,2
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim. ggg, tract.) (%)	1,1	3,8

Sources : Insee, Natixis

## France : plus faible poussée inflationniste de la zone Euro

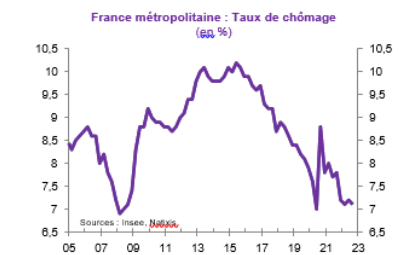
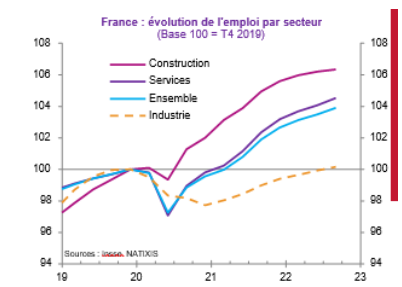
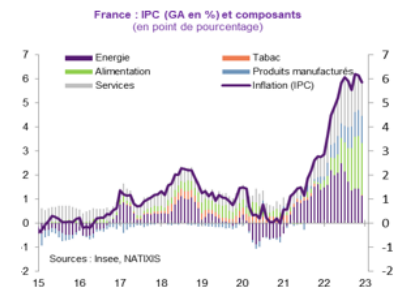
A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022 après 1,1 % en 2021. Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale et sous-jacente ont atteint respectivement 8,4 % et 6,9 % en moyenne en 2022.

## France : un marché du travail sous tension

Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9 % entre fin 2019 et le T3 2022 tandis que le PIB ne progressait que de 1,1 %. Si le rythme des créations d'emplois en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à 0,4 % T/T sur les trois premiers trimestres de 2022. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie incluse, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers (315K) en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Au sein des services marchands à l'origine de 73 % des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois (324K), largement devant le secteur du commerce (151K) ou celui de l'information et la communication (110K).

Profitant des fortes créations d'emploi dans un contexte de hausse de la population active, le taux de chômage recule globalement depuis le T4 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1 % au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an. Selon les dernières données publiées par Eurostat, il serait en baisse au T4 2022, atteignant 7 % en novembre. Au T3 2022, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 2,2 millions contre 2,4 fin 2019, soit une baisse de 200K chômeurs en France métropolitaine.

En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail. Au contraire, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2022. Ainsi, 83 % des entreprises de la construction étaient concernées en octobre 2022, 65 % dans l'industrie manufacturière et 62 % dans les services.

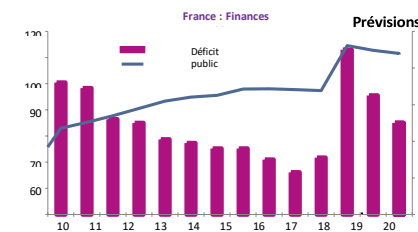


## France : la crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques

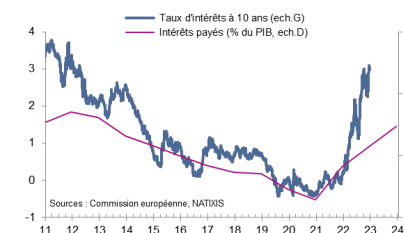
Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5 % en 2022, après 6,5 % en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9 %.

La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre devraient peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.



Evolution du taux d'intérêt à 10 ans et intérêts payés



### Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

		2021	2022p	2023p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5,0	-5,0
Dette publique	% du PIB	112,8	111,6	111,2
Ratio de dépense publique	% du PIB	58,4	57,7	56,9
Taux de prélèvements obligatoires	% du PIB	44,3	45,2	44,9
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0

Sources : PLF 2023, Natixis

## B°) LES PRINCIPALES MESURES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

La discussion autour du projet de loi de finances a amené le Gouvernement à engager sa responsabilité à cinq reprises en déclenchant l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

Quant au projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, aucun accord n'ayant été trouvé, il devrait repasser en seconde lecture au Parlement au premier semestre 2023. Il semble qu'impliquer encore plus les collectivités dans le redressement des finances publiques reste l'objectif du Gouvernement, mais sans recours au pacte de confiance initialement envisagé. Pour rappel, il prévoyait une trajectoire annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5 %, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire.



La LFI 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives. Conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée mais en deux temps, afin de financer le bouclier tarifaire. Les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute cette ressource dès 2023 passent par l'attribution d'une fraction de TVA.

Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités : augmenté à deux milliards € d'argent frais, le texte adopté limite son application à 2023.

Puis, une première depuis treize ans : l'augmentation - nominale - de la DGF de 320 millions € sur un total de 26,9 milliards €.

Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi met en place un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur les tarifs de l'électricité.

Dans un contexte restant fragile et incertain, ces mesures nécessaires seront-elles suffisantes pour maintenir l'investissement indispensable des collectivités ?

### Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans la LFI 2023

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, du nouveau fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 110 milliards € en LFI 2023 à périmètre courant, en hausse de 3,9 % (+ 4,1 milliards €) par rapport à la LFI 2022. Cette augmentation est principalement liée au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et à la hausse des PSR.

En Mds € - A périmètre courant				LFI 2023 : 110 (LFI 2022 : 105,9)	
Fiscalité transférée	39,3 (40)	Financement de la formation professionnelle	0,8 (0,9)		
<b>Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage</b>				<b>LFI 2023 : 69,9 (LFI 2022 : 65)</b>	
Subventions autres ministères	5 (5)	Dégrèvements législatifs	7,3 (6,7)	Amendes de police	0,6 (0,6)
				Fonds accélération de transition écologique	2 (0)
<b>Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales</b>				<b>LFI 2023 : 55 (LFI 2022 : 52,8)</b>	
Prélèvements sur recettes dont	45,6 (43,2)	Mission RCT dont	4,3 (4,9)	TVA des régions	5,1 (4,7)
DGF	26,9	DGD	1,315		
FCTVA	6,7	DETR	1,046		
DCRTP	2,9	DSIL (communes et groupements)	0,570		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	3,8	DSI Départements	0,212		
Soutien exceptionnel prix énergie	1,5	Comp. régions frais de gestion TH	0,293		

### Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2023 : un niveau de DGF en augmentation

Les PSR de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

Les PSR s'élèvent à 45,590 milliards € en 2023, c'est-à-dire en hausse par rapport à la LFI 2022.



## Filet de sécurité

La loi de finances rectificative pour 2022 a instauré une aide pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice.

La période inflationniste se prolonge en 2023 et donne lieu à la création d'un nouveau dispositif d'aide aux collectivités :

Cette dotation concerne les communes et leurs groupements, les départements, la ville de Paris, la métropole de Lyon, les régions et les collectivités de Corse, Martinique et Guyane, qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- une épargne brute 2023 en baisse de plus de 15 % par rapport à 2022
- pour les communes : le potentiel financier par habitant doit être inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de même strate démographique
- pour les EPCI à fiscalité propre : le potentiel fiscal par habitant doit être inférieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI à fiscalité propre de même catégorie juridique
- pour les départements : le potentiel financier par habitant doit être inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant au niveau national

La dotation est égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain (entre 2022 et 2023) et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement.

Les collectivités qui pensent être éligibles, peuvent faire une demande d'acompte avant le 30 novembre 2023.

## Crédit du budget général dont le « fonds vert »

Le Gouvernement, engagé en matière de lutte contre le changement climatique, a annoncé fin août 2022 la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : le « fonds vert » inscrit dans cette LFI.

Ce fonds, doté de 2 milliards € d'autorisations d'engagement pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

- performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des bio déchets),
- adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation),
- amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...).

### **Variables d'ajustement : comme en 2022, une baisse très réduite en 2023**

La LFI 2023 prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 15 millions € pour 2023, fléchée sur les départements et les régions. Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 5 millions €, ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) pour 10 millions €. Les variables d'ajustement du bloc communal sont épargnées comme l'an passé.

### **Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans la LFI 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022.

Concernant la DPV, l'article 195 met en cohérence les années retenues pour le calcul du ratio de population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, avec baisse du ratio de 19 à 16 % afin d'éviter que certaines communes soient privées de l'éligibilité à la DPV suite à l'alignement des millésimes de population.

De plus, la LFI apporte une précision sur deux critères possibles d'éligibilité à la DPV : le premier reste que la commune soit citée dans la liste (au 1er janvier de l'année de répartition) des quartiers qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants. Mais le second critère concernant l'existence d'au moins une convention pluriannuelle conclue avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine, la situation de la commune est regardée au 1er janvier 2021 (et non plus sur l'année en cours).

### **Majoration possible de la DETR et de la DSIL**

Il est décidé en LFI que le préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL, afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré

### **Dotation pour les titres sécurisés**

Les communes équipées de stations (dispositif de recueil) ont été fortement sollicitées pour enregistrer les demandes de titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports). Afin d'accompagner financièrement celles qui se sont mobilisées pour réduire les délais, la loi de finances rectificative pour 2022 a débloqué une enveloppe exceptionnelle de 10 millions €.

L'État estime que les demandes vont rester élevées pour les années à venir, c'est pourquoi cet article réforme la dotation pour les titres sécurisés afin d'augmenter le soutien financier de 20 millions €. Les modalités de la réforme restent à définir pour conduire à :

- augmenter la dotation forfaitaire
- renforcer le soutien aux communes qui enregistrent un nombre élevé de demandes
- majorer la dotation pour les communes utilisant une plateforme de prise de rendez-vous en ligne interopérable avec la station

## Hausse de la péréquation verticale

En 2023, elle représente 320 millions € (230 millions € en 2022) financés par l'abondement de la DGF

## DSR

Pour répartir l'abondement de DGF sur le plus grand nombre de communes, la hausse de la DSR 2023 sera répartie au minimum à 60% sur sa fraction « péréquation ».

De plus, la garantie de l'attribution de la DSR (montant au moins équivalent à celui perçu en 2019) est exceptionnellement prolongée en 2023 pour les communes nouvelles qui y étaient éligibles pour la dernière année en 2022.

En millions €	Montants 2023	Hausses 2022 / 2023
<b>EPCI</b>		
Dotation d'intercommunalité	1 653	+ 30
<b>COMMUNES</b>		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	7	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 656	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	2 077	+ 200
<b>DÉPARTEMENTS</b>		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	-
FDPTP**	284	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 997</b>	<b>+ 320</b>

## Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Cette mesure vise à soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant l'allègement de leur imposition. La loi de finances pour 2021 avait initié ce mouvement en divisant par deux le taux de CVAE (passant de 1,5 % à 0,75 %), ce qui correspond à la suppression de la part de CVAE perçue par les régions. Ces dernières sont alors compensées par l'attribution d'une fraction de TVA.

Cet article supprime la CVAE en deux temps pour les entreprises : en 2023, le taux est de 0,375 % puis suppression complète en 2024.

Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE sera effective dès 2023. Ainsi, la part de CVAE perçue en 2023 sera affectée au budget de l'État.

La compensation liée à la perte de recettes de la CVAE se fera par une fraction de TVA. Elle correspond à la moyenne des montants de CVAE (y compris la CVAE exonérée compensée\*) perçue sur les années 2020 à 2023, et ce uniquement pour les collectivités ayant reçu un montant de CVAE en 2022.

Chaque année, la fraction de TVA sera constituée de deux parties :

- un montant fixe qui correspond à la compensation,
- la dynamique de TVA (si elle est positive) qui ne sera pas affectée de la même façon selon les échelons de collectivités. Pour les communes et les EPCI à fiscalité propre, la dynamique alimentera un fonds national d'attractivité des territoires et sera répartie (critères à définir) entre les collectivités pour les inciter à maintenir l'attractivité économique de leur territoire. Quant aux départements, ils vont bénéficier directement et individuellement de la dynamique de TVA associée à leur fraction.

Pour les régions, elles sont compensées de la perte de recettes des frais de gestion de CVAE via l'attribution d'une dotation budgétaire.

## Baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET)

Pour tenir compte de la suppression progressive de la CVAE, le plafonnement de la CET est modifié : passant de 2 % de la valeur ajoutée en 2022 à 1,625 % en 2023, puis 1,25 % à partir de 2024.

La CET étant composée de la CVAE et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), à partir de 2024, ce plafonnement porte donc uniquement sur la CFE. En cas de dépassement, l'entreprise peut demander un dégrèvement de CFE.

## Prorogation de la réduction des tarifs d'accise sur l'électricité

Le « bouclier tarifaire » est mis en place à compter du 1er février 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023. Il a pour objectif d'accompagner les ménages et les entreprises face à l'augmentation des prix de l'électricité.

Cet article en prolonge le volet fiscal, à compter du 1er février 2023 et jusqu'au 31 janvier 2024, en maintenant le tarif d'accise sur l'électricité aux niveaux minimums permis par le droit européen.

D'autre part, la loi de finances pour 2021 prévoyait l'intégration de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) à l'accise. Ce mouvement va donc amplifier l'effet du bouclier tarifaire.

Pour les communes ou les EPCI qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, il n'y a pas d'impact sur les ressources perçues puisque l'État compensera, sur son budget, les collectivités de la différence.

## Adaptations du système fiscal aux exigences de la transition énergétique

### Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux

Pour bénéficier d'une exonération de 20 ans au lieu de 15 ans, les critères ne sont plus uniquement des critères de qualité environnementale mais s'élargissent pour devenir des critères de performance énergétique et environnementale du bâtiment.

Il existe des exonérations plus longues (25 ans) si le projet fait l'objet d'une subvention ou d'un prêt aidé. Ce mécanisme devait s'arrêter à la fin de l'année 2022, il est prolongé pour les décisions de subvention ou de prêt aidé prises avant le 31 décembre 2026.

Ces exonérations restent compensées par l'État.

## Allègements de taxes

Cet article simplifie les allègements de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour les personnes âgées ou invalides ayant des ressources très modestes. En effet, les allègements ne seraient plus conditionnés par la présence de « cohabitants ».

## Valeurs locatives des locaux professionnels

Les valeurs locatives des locaux professionnels font l'objet d'une réforme initiée en 2017 avec une actualisation des paramètres réalisée en 2022 pour une prise en compte en 2023.

Il y a un risque de réévaluation important et donc d'augmentation significative de l'imposition, c'est pourquoi cet article décale de deux ans (en 2025) la prise en compte de cette actualisation afin de s'assurer qu'elle ne conduise pas à une hausse trop élevée.

En attendant, la règle de revalorisation de droit commun s'applique, c'est-à-dire la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des 3 années précédentes.

## Valeurs locatives des locaux d'habitation

Au regard du décalage de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels, le calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est également repoussé de deux ans pour bénéficier du retour d'expérience. La finalité du calendrier est de repousser la mise en œuvre du 1er janvier 2026 au 1er janvier 2028.

## Bouclier tarifaire et amortisseur électricité

Le « bouclier tarifaire » est prolongé pour l'année 2023 pour les petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, c'est-à-dire qui ont :

- moins de 10 équivalents temps plein (ETP),
- des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions €,
- un contrat d'électricité d'une puissance inférieure à 36 Kva.

La hausse des tarifs réglementés est limitée à 15% en moyenne à compter du 1er février 2023.

Pour les collectivités non éligibles à ce bouclier tarifaire, la LFI met en place pour cette année un amortisseur électricité dès le 1er janvier 2023. Pour les collectivités concernées et qui payent leur électricité plus de 180 €/MWh, l'État va prendre en charge 50 % de la facture d'électricité pour les tarifs compris entre 180 et 500 €/MWh.

## Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Le CNFPT est financé en partie par l'État pour les frais de formation des apprentis employés par les collectivités. La création en 2022 d'une cotisation supplémentaire (maximum 0,1 %) à la charge des collectivités territoriales doit amorcer la diminution de la participation de l'État.

D'ici fin 2025, la part de l'État va diminuer pour être remplacée par un financement pris en charge par les collectivités territoriales. Les modalités en seront fixées ultérieurement.

## Principales données financières 2023

- **Contexte macro-économique**
  - Croissance France 1,0 %
  - Croissance Zone € 1,5 %
  - Inflation 4,2 %
  
- **Administrations publiques**
  - Croissance en volume de la dépense publique -1,5 %
  - Déficit public (% du PIB) 5,0 %
  - Dette publique (% du PIB) 111,2 %
  
- **Collectivités locales**
  - Transferts financiers de l'État 107 782 millions €
    - dont concours financiers de l'État 53 270 millions €
    - dont DGF 26 798 millions €
  
- **Point d'indice de la fonction publique** 58,2004 €  
depuis le 1er juillet 2022

Tableau 15 : Prélèvements obligatoires par sous-secteurs

En % du PIB, champ courant	2021	2022	2023
État	12,3%	12,9%	12,5%
ODAC	0,7%	0,7%	0,7%
APUL	6,5%	6,5%	6,4%
ASSO	24,5%	24,9%	24,8%
UE	0,2%	0,2%	0,2%
Taux de prélèvements obligatoires	44,3%	45,2%	44,7%

Tableau 16 : Évolution des prélèvements obligatoires

	2021	2022	2023
Croissance du PIB en valeur (1)	8,2%	5,6%	4,6%
Évolution effective des prélèvements obligatoires (PO)	8,0%	7,8%	3,4%
Évolution spontanée des PO (2)	9,4%	8,2%	3,0%
Élasticité des PO au PIB (2)/(1)	1,1	1,5	0,6

## TITRE II – LE CONTEXTE DUGNYSIEN

### A°) LE CONTEXTE SOCIAL (selon l'Observatoire Départemental des Données Sociales de la Seine-Saint-Denis)

Après avoir atteint 10 757 habitants en 2017 selon l'INSEE, Dugny voit sa population augmenter en 2022 :

- 11 200 habitants,
- Une population jeune : 48% de la population de moins de 29 ans et 14% de la population âgée de + de 60 ans,
- Une commune au profil relativement familial avec une présence forte de familles nombreuses (22% des familles ayant plus de 3 enfant) et de familles monoparentales (30% des familles),
- Un accès aux études supérieures potentiellement plus difficile que Seine-Saint-Denis et une insertion professionnelle des jeunes complexes,
- Un vieillissement de la population stable et moins important qu'ailleurs, avec notamment 14% de personnes de plus de 60 ans contre 17% en Seine-Saint-Denis,
- Une part de personnes de plus de 80 ans vivant seules demeurant toutefois élevée : 41% des plus de 80 ans vivant seuls sur la commune.

Des indicateurs indiquant une certaine précarité :

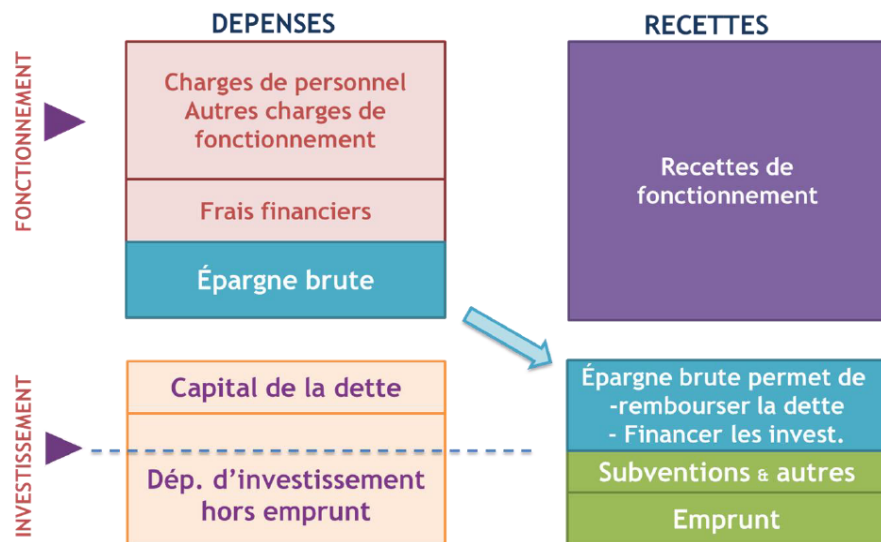
- Le taux de pauvreté est de 32% contre 27,6% sur le département, cela se traduit par la représentation de plus de 70% de logements sociaux au sein de la ville,
- Le taux des 15 à 24 ans non scolarisés sans diplôme qualifiant représente 31,2% contre 27,8% pour le département,
- Le montant du revenu disponible médian mensuel est de 1 381€ contre 1 506€ sur le département,

Autres indicateurs :

- Les ménages selon la catégorie socioprofessionnelle sont représentés par 55% d'employés et d'ouvriers, 4,3% de cadres et professions intellectuelles supérieures, de 15,6% de professions intermédiaires, 14,8% de retraités et 7,3% sans activités professionnelles,
- La composition des familles est marquée par 49,7% de couple avec enfant(s), 30% de familles monoparentales, et de 20,4% de couples sans enfants.



## B°) Rappel : le fonctionnement d'un budget communal



### La constitution de l'épargne : exemple de 2022

<i>en K€</i>		CA anticipé 2022	
Fiscalité directe	8 480,9	34%	
Compensations de fiscalité	1 457,4	6%	
Attribution de compensation	5 038,2	20%	
Dotation globale de fonctionnement et mécanismes de péréquation	6 547,4	26%	
Autres participations (CAF, etc.)	1 458,5	6%	
Produits des services	1 370,0	5%	
Autres recettes	745,9	3%	
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)</b>	<b>25 098,1</b>	<b>100%</b>	
Charges de personnel	14 121,5	64%	
Charges à caractère général	5 704,3	26%	
Participations et subventions (service incendie, CCAS, EPT, etc.)	1 963,6	9%	
Frais financiers	179,9	1%	
Autres dépenses	9,2	0%	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>21 978,5</b>	<b>100%</b>	
<b>Epargne brute</b>	<b>3 119,6</b>		
Remboursement de dette	967,4		
<b>Epargne nette</b>	<b>2 152,2</b>		

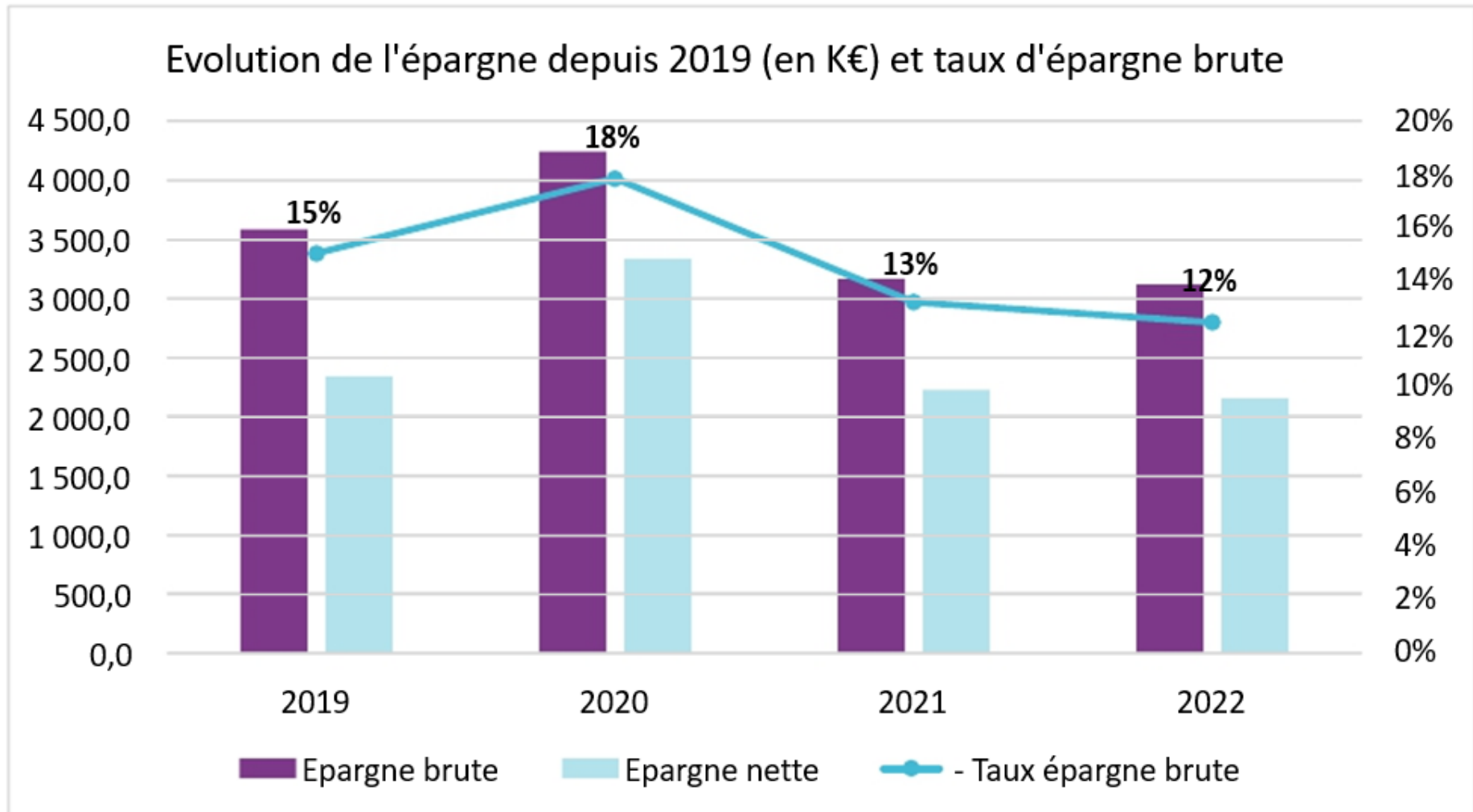
## C°) L'ANALYSE RETROSPECTIVE

### La situation à fin 2022

a) L'épargne brute a légèrement diminué entre 2021 et 2022 du fait d'une progression plus dynamique des charges par rapport aux recettes :

	en K€	
<b>Epargne brute (hors cessions) 2021</b>	<b>3 164,0</b>	
Produits services (hors équipements nouveaux)	-390,9	
Croissance des produits fiscaux	330,5	Croissance des produits fiscaux liée à l'effet base en l'absence d'activation du levier taux
Dotations / péréquation	875,1	Hausse de la DSU et du reversement au titre du FSRIF
Compensations de fiscalité	328,9	
Charges à caractère général (chapitre 011)	219,5	
Evolution des charges de personnel	762,1	Hausse marquée des charges de personnel qui a pu être compensée par la progression des mécanismes de péréquation
Evolution des frais financiers	58,9	
Autres impacts	-147,6	
<b>Epargne brute (hors cessions) 2022</b>	<b>3 119,6</b>	

## Une diminution de l'épargne brute depuis 2019



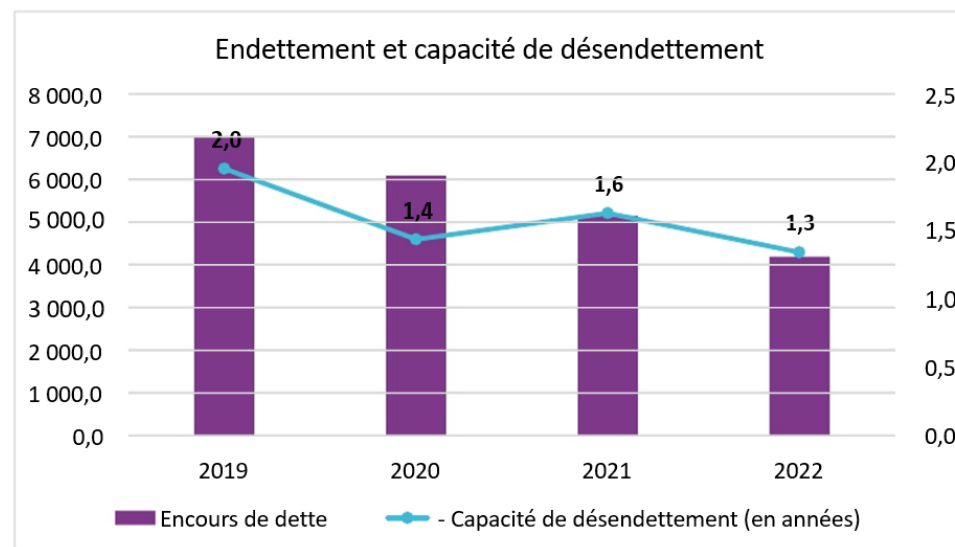
b) Les investissements, réalisés sur la période, furent financés exclusivement sur fonds propres (autofinancement et fonds de roulement)

En K€	2021	2022	Total 2021-2022
Dépenses d'équipement	4 716,1	4 702,5	9 418,6
Autres dépenses hors dette	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>4 716,1</b>	<b>4 702,5</b>	<b>9 418,6</b>
FCTVA	1 096,3	0,0	1 096,3
Subventions	1 158,1	83,0	1 241,1
Cessions	0,0	0,0	0,0
Taxe d'aménagement	405,5	83,4	489,0
Autre	0,0	0,0	0,0
<b>Recettes d'investissement (hors 1068)</b>	<b>2 660,0</b>	<b>166,4</b>	<b>2 826,4</b>
<b>Charge nette à financer</b>	<b>2 056,1</b>	<b>4 536,1</b>	<b>6 592,2</b>
<b>Epargne brute hors cessions</b>	<b>3 164,0</b>	<b>3 119,6</b>	<b>6 283,6</b>
<b>Remboursement de capital de dette</b>	<b>937,9</b>	<b>967,4</b>	<b>1 905,3</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>2 226,2</b>	<b>2 152,2</b>	<b>4 378,4</b>

**L'encours de dette a diminué de 19% en l'absence de recours à l'emprunt**

En K€	2021	2022
Epargne brute	3 164,0	3 119,6
- Taux épargne brute	13%	12%
Remboursement de dette	937,9	967,4
Epargne nette	2 226,2	2 152,2
	<b>2021 - 2022</b>	
Investissements financés	9 418,6	
Encours de dette	5 147,5	4 180,1

**Une capacité de désendettement en baisse du fait d'un désendettement marqué sur la période**



**Un fonds de roulement à fin 2022 consommé par les reports**

En K€	CA anticipe 2022
<b>Fonds de roulement au 01/01</b>	<b>5 219,2</b>
Epargne brute (hors cessions)	3 119,6
Remboursement d'emprunts	967,4
<b>Epargne nette</b>	<b>2 152,2</b>
Dépenses d'investissement (hors dette)	4 702,5
Recettes d'investissement (hors dette)	166,4
<b>Charge nette d'investissement</b>	<b>4 536,1</b>
<b>Cessions</b>	<b>0,0</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,0</b>
<b>Fonds de roulement au 31/12</b>	<b>2 835,3</b>
RAR en dépenses d'investissement	2 740,1
RAR en recettes d'investissement	0,0
<b>Résultat net au 31/12</b>	<b>95,2</b>

- Au 31/12/2022, le fonds de roulement serait de 2 835 K€.
- Toutefois, les reports en 2023 seraient de 2 740 K€.
- Ainsi, le résultat net de l'exercice 2022 afficherait un solde de 95 K€. En conséquence, la capacité à investir de la Ville, dans les années à venir, sera limitée sans recours à l'emprunt ou d'autofinancement suffisant.

## TITRE III – LES PERSPECTIVES FINANCIERES DE LA COMMUNE

### A°) LES PREVISIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### La fiscalité

Malgré une inflation sans précédent pesant sur la ville, la majorité décide de maintenir les taux au même niveau afin de ne pas alourdir la pression fiscale des propriétaires. Depuis la suppression de la taxe d'habitation en 2020, les villes votent uniquement les taux du foncier bâti et du non bâti.

Taxe	Taux
Taxe sur le foncier bâti	47,37%
Taxe sur le foncier non bâti	80,64%

L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris :

	AC 2022	AC 2023
Montant	5 038 191€	5 038 191€

Concernant le **fonds de solidarité de la région Ile de France (F.S.R.I.F)**, créé pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes, il est proposé de reconduire le montant identique à l'année 2022, soit **1 503 050 €**.

Le **fond de péréquation intercommunale et communale (F.P.I.C)** est un dispositif consistant à prélever les ressources de certaines intercommunalités et communes afin de les reverser à d'autres moins favorisées, donc il est proposé de reconduire le montant perçu en 2022 soit **348 235 €**.

### Les dotations

La prévision de la **DGF** 2023 se base sur les diminutions appliquées sur la dotation forfaitaire entre 2021 et 2022, -1%. Et une hausse de +2,15% pour la dotation de solidarité urbaine, soit une évolution totale de +56 340 € :

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Dotation Forfaitaire	1 429 227 €	1 415 211 €	1 401 070 €
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	3 167 269 €	3 277 901 €	3 348 380€
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	0 €	2 996 €	2 996 €
<b>Total de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</b>	<b>4 621 265 €</b>	<b>4 696 108 €</b>	<b>4 752 446 €</b>

### B°) LES PREVISIONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### **EVOLUTIONS ET CARACTERISTIQUES DES DÉPENSES DE PERSONNEL**

##### **1. Rétrospective 2022**

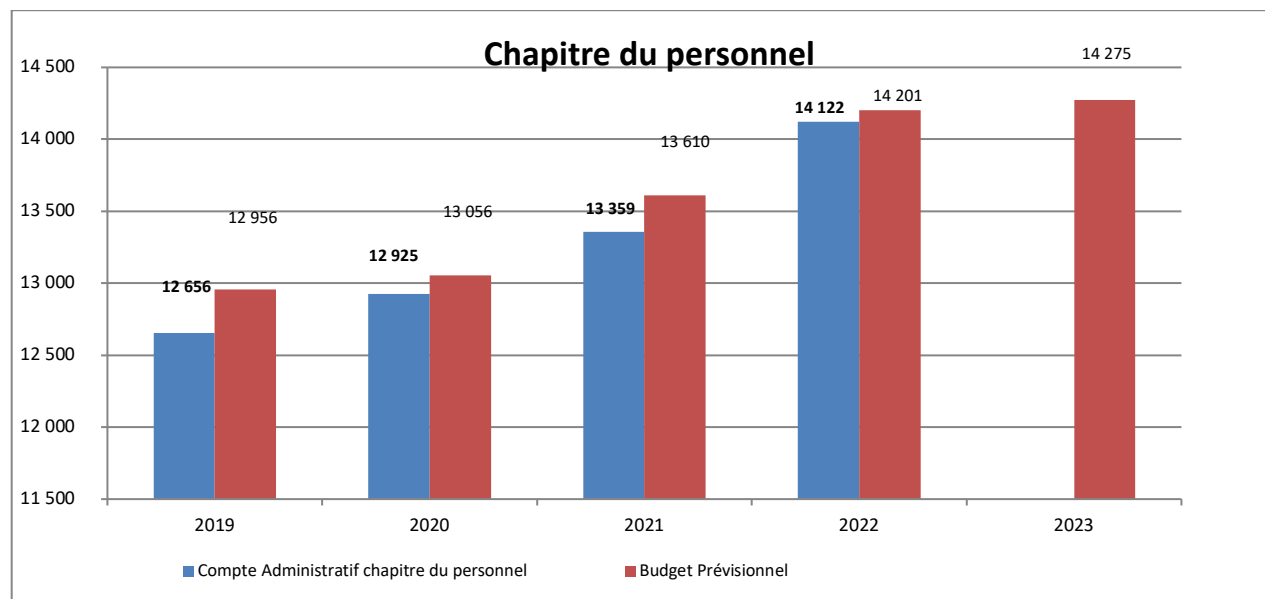
La gestion des ressources humaines vise à garantir, pour l'avenir, le niveau actuel de service rendu aux Dugnysiens tout en ayant en objectif une meilleure adéquation entre les besoins et les moyens humains développés en préservant les conditions de travail de l'ensemble des agents.

Cette gestion s'appuiera en devenir sur :

1. Une analyse accrue des besoins dans les différents secteurs d'activité à chaque départ en retraite, mutation ou indisponibilité de longue durée afin d'agir sur les postes vacants ou de remplacement pour envisager de réduire le poids de la masse salariale sur le budget communal. En effet l'inflation durant l'année 2022 a accentué les charges de personnel structurellement lié aux évolutions du SMIC et surtout de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires pour un montant,
2. Une priorité forte dans l'accompagnement à la mobilité interne, les reclassements internes et la formation pour faire émerger les compétences et les qualifications internes,



3. Une action importante en termes de formation professionnelle ou continue pour toutes les catégories d'agent et toutes les filières,
4. La collectivité a engagé la protection sociale complémentaire qui vise à participer aux mutuelles labellisées et à la prévoyance dans le cadre de la santé des agents communaux. Cette délibération a bénéficié depuis juillet 2022,
5. Des actions développées de Qualité de Vie au Travail (QVT) visant au recul tendanciel de l'absentéisme par le développement de la stratégie de prévention des risques professionnels et par une meilleure coordination des acteurs du domaine (l'assistant prévention de la ville en partenariat avec les conseillers prévention et ACFI du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne et le médecin préventeur et professionnel) pour une amélioration des conditions de travail et un suivi plus particulier des agents en difficultés sociales ou de santé. La stratégie de formation est venue renforcer ces actions par un soutien fort aux formations obligatoires en matière de sécurité et de santé au travail (CACES, Habilitations électriques, S.S.T., P.S.C.1...),
6. Un temps de travail de la collectivité organisé selon deux types de cycles de travail, soit sous forme de temps de travail hebdomadaire équivalent à 37h30 hebdomadaires dans le cadre de l'application de la loi de transformation publique depuis le 1er janvier 2022 soit suivant les organisations d'annualisation du temps de travail respectant le cadre réglementaire du temps de travail.



## Recettes en atténuation

Les éléments principaux constitutifs des recettes récurrentes en atténuation des dépenses de personnel :

### Recettes gérées par la Direction des ressources humaines

Indemnités Journalières Maladie/accident de travail : 385 000€ euros

Ces recettes exceptionnelles en 2022 d'indemnité journalières sont liées à la résolution de dossier en souffrance.

Il est nécessaire de ne pas surestimer le montant des indemnités journalières des absences maladies et accident de travail des agents compte tenu du développement des mesures de prévention de santé et de sécurité au travail en cours de déploiement pour l'année 2023 pour un montant de 150 000 euros.

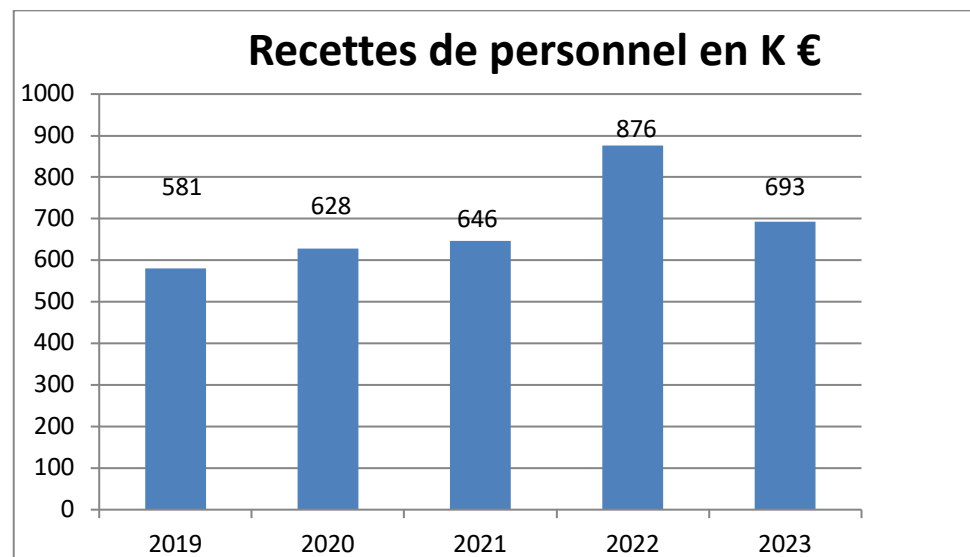
L'application du jour de carence hors Covid-19 et l'impact des règles de retenue de régime indemnitaire en cas d'absences font baisser considérablement l'absentéisme compressible. Cependant un constat d'allongement des petits arrêts a été constatés.

Une baisse de l'absentéisme devrait continuer en devenir dans le cadre de l'amélioration des Equipements de Protection Individuel (EPI) pour davantage prévenir les risques professionnels et donc mieux préserver nos agents dans le cadre de leurs missions hors pandémie de COVID-19.

### Recettes de personnel générées et gérées par les autres directions de la collectivité prises en compte dans l'atténuation des dépenses ci-dessous

Conseil Départemental 93 pour la PMI	environ	175 000€
Conseil Départemental 93 pour le Planning PMI	environ	75 000€
Participation CAF pour le RAM	environ	23 000€
Participation CAF pour le Multi accueil	environ	200 000€
Participation ASCE et ARS pour la prévention	environ	60 000€
Subvention Teulade de la CPAM	environ	95 000€

Un part de la participation CAF couvre les dépenses de personnels pour les accueils de loisirs qui n'est pas identifiable dans le montant global de la recette.



#### Analyse recettes/dépenses

Les charges de personnel (012) sont à analyser en lien avec les recettes afférentes (En K€). Même si les charges de personnels sont conséquentes, nombre de postes sont soutenus par des aides d'état ou organismes sociaux qu'il convient de préserver afin de ne pas perdre les ressources afférentes.

Exercice	Charges de Personnel au CA en K€	Augmentation en % N-1	Recettes de personnel en K€	Atténuation dépenses (Charges - recettes)
2019	12 656		581	
2020	12 925	+2,13%	628	+8.09%
2021	13 368	+3.42%	646	+2.87%
2022	14 122	+5.64%	876	







## 2. Éléments de contexte budgétaire de 2022

Face à la diminution des ressources, il est nécessaire d'infléchir la tendance à la hausse de la masse salariale en moyenne par an après atténuation des recettes, et l'objectif de 0% de croissance des charges de personnel est recherché.

Dès la fin de l'année 2021 et durant l'année 2022 une forte augmentation de la masse salariale est constatée liée à la crise de l'inflation ayant entraîné 5 revalorisations du SMIC et ainsi que la revalorisation de la valeur du point d'indice des agents publics pour une charge supplémentaire de 480 000 euros en effet année pleine.

**La collectivité souhaite tendre à la stabilisation de la masse salariale mais cette démarche est toujours difficile à atteindre en raison de la progression mécanique des salaires et des charges patronales qui résultent pour exemple le glissement vieillesse technicité (GVT), des éventuelles revalorisations du point d'indice et/ou du SMIC, de la mise en œuvre des réformes statutaires comme la P.P.C.R. depuis 2017 avec progression des grilles indiciaires jusqu'en 2021 (Parcours Professionnels, carrières et rémunération).**

Les cotisations patronales fixées par le pouvoir législatif ne font qu'augmenter les charges de personnels :

Cotisations patronales	Evolution des taux	
	Régime des fonctionnaires	Régime général des contractuels
2019	56,02 	39,96 
2020	56,19 	41,13
2021	56,33 	40,20 
2022	56,33	40,65 
Progression depuis 2014 (date des premières réformes ) et 2022	+1,44 %	+1,73 %

**Soit un BP 2022 projeté de 13 804 992 €**

**Le cadrage 2023 prend en compte les réformes gouvernementales et évènements réglementaires :**

- **Le nouveau gel de la revalorisation de la valeur du point d'indice** de la fonction publique depuis l'augmentation Juillet 2022 mais tient compte de l'effet année pleine 2023,
- **L'augmentation du SMIC** envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et des 5 revalorisations précédentes depuis septembre 2021,
- **Le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) :**  
Le mécanisme « Glissement Vieillesse Technicité » (Avancement dans le déroulement de la carrière des agents) est marqué par un ralentissement lié au cadencement unique (avancement à la durée maximum) des avancements d'échelon et le tassement des grilles indiciaires,

- **L'allocation compensatrice de la CSG**

La mesure phare du gouvernement actuel est l'augmentation de la CSG compensée par l'abaissement des cotisations salariales qui est un trompe l'œil pour les collectivités.

L'augmentation de la CSG ne permet pas, dans le secteur public, la diminution des cotisations « ouvrières » des agents comme pour les salariés du privé.

Le secteur public n'étant pas soumis au même régime de cotisations obligatoire, une indemnité compensatrice de la hausse de CSG a été créée par décret n°2017-1889 attaché à la loi de finance de 2018 pour éviter une perte de salaire des agents publics ne pouvant pas bénéficier de la réduction de cotisations salariales. Le coût de cette indemnité supporté directement par la collectivité représente 60 362 € en 2021 et 52 400 en 2022 d'indemnité supplémentaire à verser en matière de personnel. Il est prévu une reconduction de l'enveloppe de 54 000 euros pour 2023.

### **3. Perspectives 2023**

**Maintien du nombre des astreintes et permanence de sécurité :** Il est reconduit une enveloppe prévisionnelle de 38 000 euros en 2023.

#### **Régulation du nombre d'heures supplémentaires**

L'analyse et la régulation de l'activité des services devra produire des effets en matière des heures supplémentaires pour assurer de meilleures conditions de travail aux agents et un abaissement du nombre d'heures supplémentaires.

## **Avantages en nature et prestations sociales**

### Logements de fonctions attribués pour nécessité de service absolue

4 agents bénéficient de logement de fonctions pour nécessité de service absolue attribué et attaché aux fonctions de gardiennage des structures communales pour un montant total 3 948 euros déclarés fiscalement en 2022.

### Participation aux transports Domicile - Travail

La collectivité participe à hauteur de 50% aux abonnements de transports publics domicile/travail pour un montant annuel de 9 193 en 2021 pour 34 agents bénéficiaires et 9 786 euros en 2022 pour 37 agents. Il est prévu 11 000 euros en 2023 tenant compte de l'augmentation du pass navigo depuis janvier 2023.

### Participation à la protection sociale en santé et prévoyance des agents

La participation financière à la protection sociale a été déployée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 qui a bénéficié à 53 agents pour un montant d'environ 5000 euros. Ce nouveau dispositif d'accompagnement à une meilleure couverture sociale a vocation à s'étendre en 2023 pour atteindre une dépense prévue de 18 000 euros.

### Participation aux séjours des enfants en centre de loisirs ou de vacances

Conformément aux prestations sociales attribuées au fonctionnaire d'état, il est prévu la somme de 3 200 euros en 2023 (pour mémoire la participation de la collectivité aux séjours s'est élevée à 3055 euros en 2022).

### Convention d'adhésion au Centre Nationale d'action sociale pour le personnel communal

Par délibération, la ville est adhérente aux prestations du Centre National d'Action Sociale CNAS. 20266 structures territoriales, représentant 844 000 personnels, sont adhérentes à cet Organisme paritaire et pluraliste, le CNAS qui a été créé en 1967.

La puissance de mutualisation du CNAS lui permet de proposer une large gamme de prestations d'actions sociales en direction des personnels, conçues pour tous les moments de la vie des bénéficiaires, selon une exigence constante de solidarité et d'équité. Dans un contexte social et économique difficile, cette offre constitue un réel socle social pour la collectivité dans un environnement territorial en mutation.

Le montant total annuel de la participation représente annuellement 69 000 euros.

## Projets 2023

Au regard des baisses de recettes des collectivités et malgré les actions citées plus haut, il convient pour 2023 de poursuivre l'objectif de circonscrire le montant des dépenses de personnel face aux augmentations réglementaires sans pour autant mettre à mal le service public de proximité dont les Dugnysiennes et Dugnysiens ont besoin et principalement dans les domaines d'actions prioritaires.

Les chantiers RH sont les suivants pour cette année 2023 :

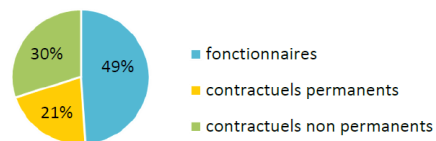
- Au regard de la mise en place des nouvelles technologies (numérisation, digitalisation, etc....), former et repositionner des agents sur des postes plus valorisants,
- \*Continuer de définir les fiches de poste, les fonctions et les responsabilités en cas de remplacement d'agents partis pour faire évoluer le fonctionnement des services sans remettre en cause l'activité et le niveau de service rendu aux Dugnysiens,
- Renforcer les possibilités de mobilité interne et avec une attention particulière pour les agents en situation de reclassement,
- Maintenir l'effort dans les secteurs de l'action éducative, de l'action sociale, de la prévention de la santé, de la jeunesse et de la vie des quartiers,
- Renforcer néanmoins tel ou tel secteur support afin de permettre une activité plus efficace des services opérationnels,
- Réviser les modalités d'attribution du régime indemnitaire pour la mise en conformité aux évolutions statutaires du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) par une clarification des niveaux de responsabilités et une meilleure prise en compte des spécificités des missions ou sujétions professionnelles particulières,
- Voir la mise en place du projet sur la gestion des temps d'activité des agents pour permettre une meilleure adéquation du temps de travail et une meilleure gestion dématérialisée des congés et absences des agents.



# Pour mémoire : les dernières données sont celles du Rapport Social Unique de l'année 2020 (source CIG petite couronne)

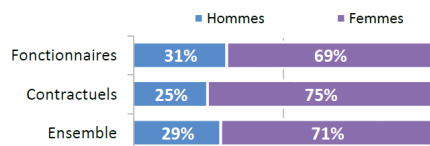
## ➔ 398 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 195 fonctionnaires
- > 84 contractuels permanents
- > 119 contractuels non permanents



## ➔ Répartition par genre et par statut

## ➔ Répartition par genre et par statut



## ➔ Les principaux cadres d'emplois

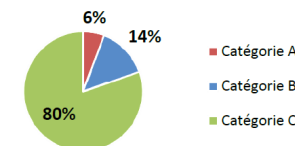
## ➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	37%
Adjoints administratifs	20%
Adjoints d'animation	12%
Assistants d'enseignement artistique	6%
ATSEM	3%

## ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	28%	14%	24%
Technique	38%	45%	41%
Culturelle	7%	12%	8%
Sportive	1%		0%
Médico-sociale	13%	8%	11%
Police	2%		1%
Incendie			
Animation	11%	20%	14%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

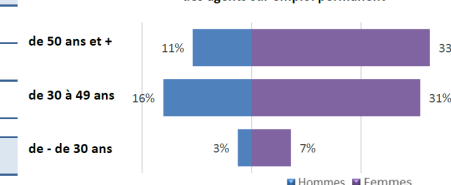
## ➔ Répartition des agents par catégorie



## ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	Âge moyen* des agents non permanent
Fonctionnaires	49,01
Contractuels permanents	41,13
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,64</b>
Contractuels non permanents	36,62

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## ➔ 289,62 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 172,25 fonctionnaires
- > 63,26 contractuels permanents
- > 54,11 contractuels non permanents

527 108 heures travaillées rémunérées en 2020

## Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	12,46 ETPR
Catégorie B	26,05 ETPR
Catégorie C	197,00 ETPR

## ➔ Les charges de personnel représentent 64,25 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	20 116 262 €	Charges de personnel*	12 924 754 €	➔ Soit 64,25 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	--------------	---

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>7 518 159 €</b>
Primes et indemnités versées :	1 418 516 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	148 580 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	76 596 €
Supplément familial de traitement :	57 470 €
Indemnité de résidence :	129 801 €

<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>1 578 580 €</b>
--	--------------------

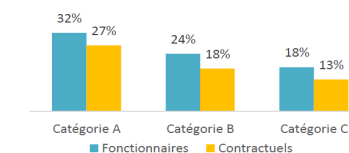
## ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	68 238 €	s	59 365 €	s	31 100 €	26 969 €
Technique	s	s	43 016 €	32 593 €	26 756 €	26 531 €
Culturelle		s	48 225 €	25 838 €	32 313 €	
Sportive						
Médico-sociale	78 162 €	27 883 €	38 092 €	s	29 346 €	26 521 €
Police					47 762 €	
Incendie						
Animation			49 361 €		33 940 €	35 061 €
Toutes filières	68 145 €	38 455 €	47 253 €	32 041 €	29 418 €	28 168 €

## ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,87 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	20,06%
Contractuels sur emplois permanents	15,27%
<b>Ensemble</b>	<b>18,87%</b>

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ➔ 8483 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ➔ 114 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

### **Les charges à caractères générales (ou chapitre 011)**

Comme pour les particuliers, les collectivités et entreprises devront faire face à la forte augmentation des prix des matières premières et de l'énergie pour l'année 2023. Une augmentation de 120% est prévue pour les fluides, et quasiment entre 20% et 40% pour les matières premières.

Année	2019	2020	2021	2022
Electricité en € / an	263 879.86 €	291 416.81 €	266 299.52 €	356 268.79 €
Gaz en € / an	226 908.55 €	229 808.57 €	223 609.90 €	208 718.45 €

Suite à cette flambée des prix, les services ont reçu pour objectif de redoubler de vigilance sur les dépenses, et prévoir une baisse de 5% sur les dépenses de fonctionnement, faire appel à tous les dispositifs de subventions et de participations.

Les dépenses budgétisées dans ce chapitre vont permettre de prendre en charge les dépenses courantes de la collectivité, et à la mise en œuvre des actions des services communaux ou à couvrir les frais inhérents aux locaux à disposition.

Les dépenses de fonctionnement de la ville pour ce nouveau BP se concentreront à nouveau sur le secteur de l'éducation, l'enfance, la jeunesse, la santé, ainsi que l'accompagnement de la politique de sécurité.

Les autres dépenses de ce chapitre seront précisées lors du vote du budget.

### **Les autres charges de gestion courante (ou chapitre 65)**

Ce chapitre enregistre l'ensemble des contributions versées par la commune (indemnité des élus, contribution pour la partie fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, Subventions aux associations locales...).

Le Fond de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) socle est réévalué annuellement selon l'augmentation des valeurs locatives, et sur des compétences dont les villes réclament des dépenses supplémentaires. Nous savons d'ores et déjà que le FCCT socle subira une hausse à minima entre 6% et 7% correspondant à la hausse des valeurs locatives annoncé par le gouvernement.

La subvention d'équilibre versée au CCAS sera évaluée en fonction du besoin exprimé par ce budget.

### **L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur**

En millions d'euros

BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP+BS 2022	Prévision BP 2023
21,3	21,4	21,8	21,6	22,3	23,1	23,9 +/-

**C°) LES REALISATIONS ET PREVISIONS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Libellé des travaux	Dépenses		
	2023	2024	2025
<b>Subventions - Village des médias - JOP 2024 et construction du Gymnase</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	<b>750 000,00 €</b>	<b>536 000,00 €</b>
Fond de concours à la Solidéo pour les JOP 2024	540 000,00 €	540 000,00 €	536 000,00 €
Fond de concours à l'EPT pour la construction du Gymnase dans le nouveau quartier	560 000,00 €	210 000,00 €	
<b>Etablissements scolaires</b>	<b>3 490 000,00 €</b>	<b>1 080 000,00 €</b>	<b>1 190 000,00 €</b>
Sécurisation des établissements scolaires	100 000,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €
Amélioration & modernisation des établissements scolaires	260 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Performance énergétique des bâtiments scolaires (dont modernisation des systèmes d'éclairage, végétalisation)	50 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
Plan de numérisation des établissements scolaires	30 000,00 €	30 000,00 €	150 000,00 €
Embellissements & entretiens des établissements scolaires	100 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Rénovation énergétique de l'école Jean Jaurès	2 950 000,00 €		
<b>Equipements communaux</b>	<b>930 000,00 €</b>	<b>1 580 000,00 €</b>	<b>1 630 000,00 €</b>
Sécurisation des établissements communaux hors Ets Scolaires	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Etude et Diagnostic général du domaine de Chincé	20 000,00 €		
Construction / acquisition VEFA d'équipements publics (Etudes & travaux), Aménagement locaux Pont Yblon (Mairie Annexe - salle Polyvalente)	600 000,00 €		
Etudes de sol préalables pour le Conservatoire / Travaux		1 400 000,00 €	1 400 000,00 €
Rénovation complète du city-stade du Pont-Yblon	80 000,00 €		
Travaux courant d'entretien des bâtiments communaux (Réhabilitation toiture de l'Espace Victor Hugo, divers travaux)	200 000,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €

<b>Réhabilitation du patrimoine foncier (hors aménagement après démolition)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>110 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
Programme de démolition & de restauration des parcelles (rues de la Prévoyance et de l'Extension)	0,00 €	110 000,00 €	50 000,00 €
<b>Amélioration du cadre de vie - Aménagement des espaces publics</b>	<b>695 000,00 €</b>	<b>545 000,00 €</b>	<b>240 000,00 €</b>
Plantations d'arbres	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Opérations de voiries : réqualifications rue du 19 mars 1962, 2ème DB, rue Barbusse, rue de la Luzernière	600 000,00 €	350 000,00 €	200 000,00 €
Sécurisation et aménagement paysager du Square de la Paix (barrières, clôtures, mobiliers, aire de jeux inclusive)	20 000,00 €	60 000,00 €	
Aménagements des parcs et jardins (étude d'esquisse pour un aménagement paysager du petit bois, chemin de promenade, caniparc)	40 000,00 €	100 000,00 €	
Aménagements des cimetières (aménagement ossuaire et ses abords, bancs, signalétique)	15 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €
<b>Monuments, mémoire collective et patrimoine</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
Entretien des monuments et stèles	5 000,00 €	5 000,00 €	
Eglise réfection des clotures, sécurisation du campanile	15 000,00 €		10 000,00 €
<b>Mobilités &amp; Amélioration du parc automobile et équipements communaux</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>
Renouvellement et conversion du parc aux énergies propres	40 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
<b>Prévention et tranquillité publique</b>	<b>1 250 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
Renforcement des dispositifs et renouvellement du parc vidéo par tranche	550 000,00 €	60 000,00 €	40 000,00 €
Aménagement de locaux adaptés pour la Police Municipale	700 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 525 000,00 €</b>	<b>4 200 000,00 €</b>	<b>3 766 000,00 €</b>

### Plan Pluriannuel d'investissement (P.P.I) :

Ces projets seront financés par :

- L'autofinancement ;
- La FCTVA ;
- Les subventions ;
- L'emprunt.

### **Acquisition de terrain**

A la suite d'une construction de nouvelle résidence d'habitation privée au Pont-Yblon, la ville s'est portée acquéreuse de deux locaux :

- Un premier local de 177 m<sup>2</sup> attenant à l'école Colonel Fabien qui permettra de créer une salle polyvalente et de motricité dédiée à l'école (406 042 € HT). Une subvention a été notifiée au titre du dispositif de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 250 000 € HT).
- Un deuxième de 216 m<sup>2</sup> qui permettra d'accueillir le pôle France Services du Pont-Yblon, ainsi que certains services administratifs (595 553 € HT). Une subvention a été notifiée au titre du dispositif de la politique de la ville pour un montant de 460 000 € HT).

### **L'emprunt ou dettes assimilées (ou chapitre 16)**

La commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2008. De fait elle a réduit considérablement son encours de dette et le ratio de désendettement. Les nouveaux projets peuvent donc faire l'objet d'emprunt sans dépasser la capacité maximum d'endettement selon les recettes réelles de fonctionnement.

### **D°) LES PREVISIONS DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes de la section d'investissement seront composées de 4 éléments majeurs :

**Les subventions** que la ville percevra tout au long de l'année. La ville a été notifiée pour le projet de rénovation thermique de l'école Jean Jaurès au titre de la DPV 2021, et par le Fond d'Intérêt Métropolitain. Elle a également sollicité le soutien de la Région Île-de-France afin de réduire la participation municipale aux 20% réglementaires. Aussi, comme précisé plus haut, des subventions ont été notifiées pour les deux acquisitions de locaux au Pont-Yblon. La Municipalité accélère dans ses recherches de subventions d'investissement et sensibilise les directions sur les différents appels à projet pouvant exister auprès des potentiels partenaires ; de nouvelles demandes seront également réalisées dans le cadre des opérations programmées.

**Le FCTVA**, sera constitué sur la base des travaux effectués en année n-2 sur le chapitre 21, 23 et une partie du 20, il est prévu une somme de 550.000 €.

**L'emprunt** : La commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2008. De fait elle a réduit considérablement son encours de dette et le ratio de désendettement. Les nouveaux projets peuvent donc faire l'objet d'emprunt sans dépasser la capacité maximum d'endettement selon les recettes réelles de fonctionnement.

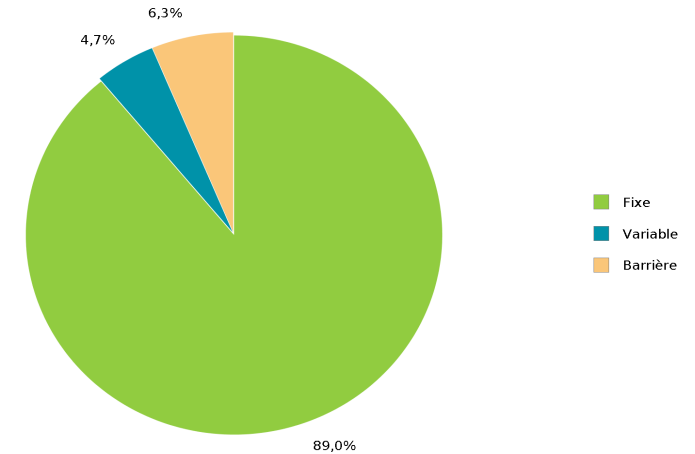
**L'excédents de fonctionnement capitalisés** (compte 1068) correspondant au calcul du résultat de clôture.

# TITRE IV – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

## Les éléments de synthèses

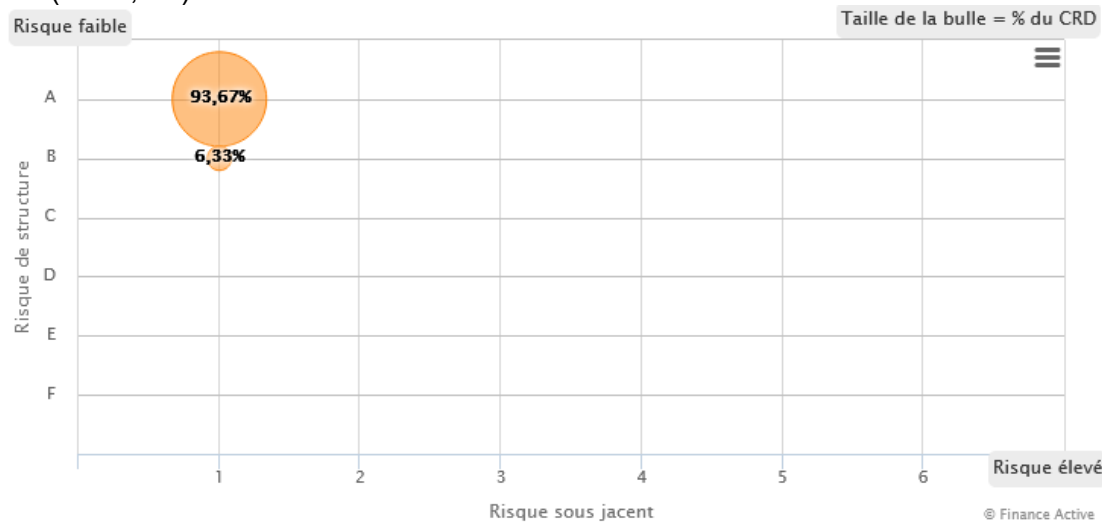
### La répartition des emprunts par type de risque

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 180 085 €	4.01 %	5 ans et 9 mois	3 ans et 2 mois	18



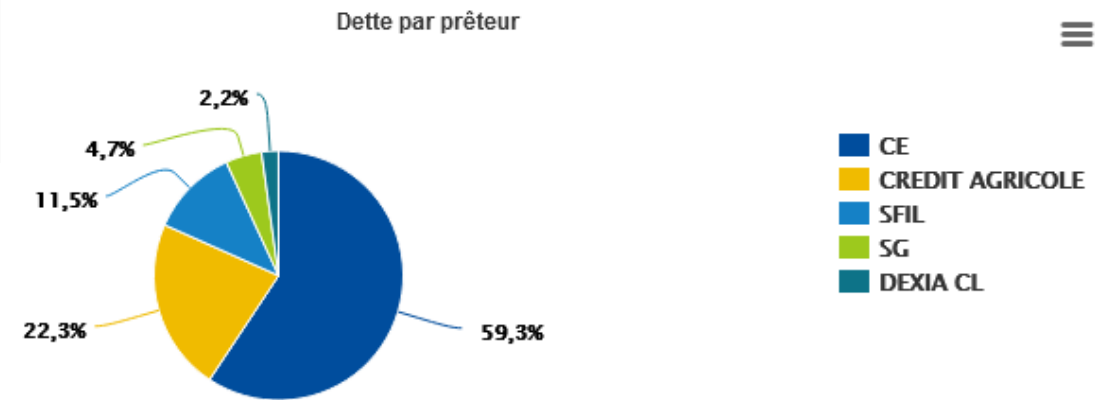
### La répartition selon la charte de bonne conduite

Avec l'intégration des emprunts de l'EPT, Dugny se retrouve avec un prêt structuré, dont le capital restant dû est de 264 690 €, donc assez faible par rapport à notre encours global (soit 6,3%).

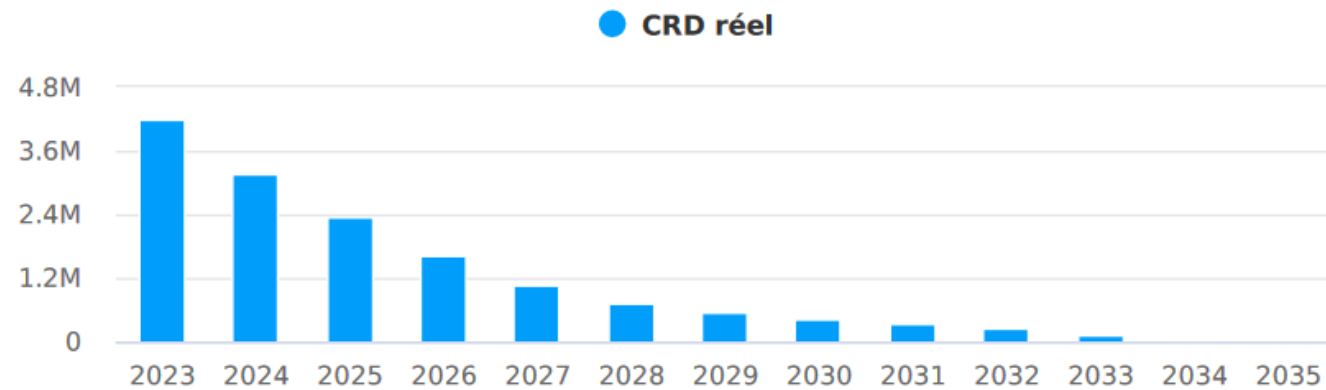


## La répartition par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	2 480 421,23 €	59.34 %
CREDIT AGRICOLE	933 319,20 €	22.33 %
SFIL CAFFIL	479 000,00 €	11.46 %
SOCIETE GENERALE	196 167,51 €	4.69 %
DEXIA CL	91 177,17 €	2.18 %
Ensemble des prêteurs	4 180 085,11 €	100.00 %



## Profil d'extinction de la dette





# **TITRE V – LES ACTIVITÉS DANS LES SERVICES ET LES TRAVAUX RÉALISÉS**

# Direction des Technologies Numériques

## Réalisations 2022 :

- ✚ Renouvellement du parc informatique scolaire + TNI
  - ✓ Coûts des PC : 23000 euros
  - ✓ Coûts des TNI : 41450 euros
- ✚ Déploiement des chariots numériques
  - ✓ Coûts des 19 chariots : 298000 euros
- ✚ Renouvellement des postes informatiques du personnel
  - ✓ Coût du renouvellement 30000 euros
- ✚ Début de la migration de nos serveurs Windows 2012 vers des serveurs Windows 2022.
- ✚ Renouvellement de nos serveurs de ticketing 'GLPI Informatique et Technique'
- ✚ Montage et démontage d'évènements « Ordinateur – Vidéoprojecteur – WIFI » « Elections, Salons etc. ... »


## Interventions Informatiques :

- ✚ Un peu plus de 1000 demandes d'interventions « par mail, téléphone et GLPI ».
  - Le taux de résolution s'élève à 95%

## Projets 2023 :

- ✚ Maintenance externalisée des PC / TNI des écoles
- ✚ Renouvellement du cœur de réseau de la ville « Routeur »
  - ✓ Coût : 100000 euros
- ✚ Migration des lignes téléphoniques RTC vers des lignes IP
  - ✓ Coût : 12000 euros
- ✚ Renouvellement de notre serveur de téléphonie sur IP + téléphones IP
  - ✓ Coût : 30000 euros
- ✚ Renouvellement de notre serveur Intranet suite aux problèmes liés à la sécurité de l'ancien serveur.
  - ✓ Coût : Interne Service Informatique
- ✚ Migration de notre lien Fibre Optique vers notre propre lien « Actuellement passant par Drancy »
  - ✓ Renouvellement des postes CSU + Serveur d'images



✓ Cout : 15000 euros

 Mise en conformité RGPD

✓ Cout 25000 euros

# Sécurité / Police Municipale





## Bilan de l'année 2022

-  Obtention de 2 nouveaux véhicules, nouveau logiciel de police,
-  Nouvelles radios pour les interventions.

### ➤ Les mises en fourrières et immobilisation :

- Nombre de mise en fourrière.  
Un total de [161] véhicules ont été mis en fourrière sur l'année 2022.
- Nombre de véhicule en stationnement abusif relevé.  
Un total de [321] véhicules ont été relevés en stationnement abusif sur l'année 2022 afin de lutter contre le risque d'incendie, de squat mais également afin de permettre à tous les administrés d'avoir la possibilité de se stationner sur la commune de Dugny de manière équitable.
- Les écrits professionnels :
  - Rédaction de [345] Main courante.  
Sur l'Année 2022 la Police Municipale de Dugny a contribué pour l'ensemble des Dugnysiens et Dugnysiennes à [63] interventions essentiellement dans le cadre de Refus d'obtempérer, [22] mise à disposition d'individus dans le cadre d'ivresse publique et manifeste, [19] constatations dans le cadre de travaux non déclaré.

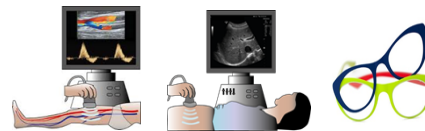
## Projet / Orientation 2023

-  Nouveau poste de police municipale,
-  Professionnalisation (formation, concours) des effectifs de la Police Municipale,
-  Nouvelles caméras piétons ainsi que des outils plus performants pour la sécurisation des habitants pour le centre de supervision urbain,
-  Installation de nouvelles caméras vidéo protection notamment nouveau quartier JO2024.

# C.M.S / PMI / MULTI-ACCUEIL / RAM



**Médecine générale**  
10 302 actes en 2022



**Médecine spécialisée**  
1 859 actes en 2022



**Infirmierie**  
575 actes  
dont 2 965 labos



**Service dentaire**  
2 732 actes en 2022



**Kinésithérapie**  
3 439 actes en 2022



**Consultations diététiques et accompagnements**  
91 patients suivis



**Multi-Accueil Municipal**

En 2022  
Nombre d'enfants accueillis : 61 enfants



**Planification familiale**  
999 actes en 2022  
C.M.S. : 467  
P.M.I. : 100  
Annexe du Pont-Yblon : 432



**Le Relais des Assistants Maternels**

En 2022  
25 assistantes maternelles sur la ville  
17 assistantes maternelles qui fréquentent le RAM  
115 ateliers d'éveil proposés  
7 actions ciblées par an (réunions à thème, groupes de parole, fêtes)  
90 parents qui participent (rendez-vous, réunions, fêtes)

# Actions culturelles

## Le service culturel

### Saison 2021/2022 :

3 structures constituent la DAC :

\* le conservatoire de musique, danse et théâtre (1 directrice assurant aussi 10h de cours de piano par semaine, 1 agent administratif, 1 gardien et 19 professeurs)

\* la médiathèque Anne Frank (1 directrice, 4 agents de médiathèque + 1 en CLM)

\* service culturel / salle Henri Salvador (1 régisseur général, 1 régisseur technique, 2 agents administratifs)

### Actions du service culturel hors spectacles payants :

12 mars : Fest Noz à l'EVH et à la salle Salvador ;

21 juin : Fête de la Musique « Emile et Images » sur le parvis Edith Piaf ;

13 juillet : Concert « Cheyenne » sur le parvis ;

13 juillet : Feu d'artifice avec distribution de lampions au public ;

14 décembre : Spectacle de Noël gratuit pour les enfants Dugnysiens « Houcine et ses amis chantent Disney » ;

4 projections de cinéma plein air : le 15 juillet avec « Les Croods 2 », le 29 juillet « Une Belle Equipe », le 12 août « Good Luck Algeria » et le 26 août « Le Voyage du Dr Doolittle ». Une 5ème projection prévue le 19 août a été reportée en 2023 en raison de la météo.

### Spectacles payants proposés à la salle Salvador entre janvier et novembre :

- 8 janvier : Spiritual Elvis (spectacle musical)
- 11 février : Kader Bueno (magie)
- 26 mars : Drôle de Campagne (théâtre)
- 13 mai : Le Cas Pucine (ventriloquie)
- 15 octobre : Chérubins Gospel (concert)
- 26 novembre : Gus Illusionniste

## Participation au Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) : 6 000€

Le CLEA est un dispositif sur 3 ans mis en place par la DRAC en partenariat avec le théâtre de la Poudrerie de Sevrans, les villes du Bourget, Sevrans et notre collectivité et qui propose gratuitement des stages d'ateliers théâtre aux enfants et adultes des villes participantes. Ces ateliers sont menés par des metteurs en scène théâtraux et se répartissent sur la médiathèque, le Centre Arc-En-Ciel et l'école du Pont Yblon. Le précédent CLEA s'étant terminé en 2021, une nouvelle convention va être signée prochainement.

## Le conservatoire

Il totalise 29 disciplines avec 232 inscriptions au total (200 enfants + 32 adultes) en septembre 2022.



Elèves en musique : 190 en septembre 2022

Elèves en danse : 28 en septembre 2022

Elèves en théâtre : 18 en septembre 2022

En septembre 2022 : 85 élèves en classe CHAM / CHAD (classe à horaire aménagé musique/danse), dont 6 en danse.

### Actions à l'auditorium :

13 février : Concert Carte blanche aux professeurs ;

15 mai : Duo guitares ;

22 mai : Fauvettes sur la croisette ;

21 juin Fête de la musique : classe de chant lyrique, de flûte traversière et chorale enfants ;

3 septembre : Forum de la ville (prise d'inscriptions aux cours) ;

23 octobre : 50 ans de la paroisse à l'église de Dugny ;

6 novembre : Concert Guitar trio Loudano ;

3 et 4 décembre : Comédie musicale « Debout les filles » ;

9 décembre : Concert de Noël « Un Noël avec Molière » à la salle Salvador.

Le conservatoire propose généralement 8 concerts par an dont le concert de Noël réunissant toutes les classes. Des auditions d'élèves sont organisées toute l'année soit en moyenne 12 par an.

Une audition contée à la médiathèque (lecture d'un livre par une médiathécaire avec accompagnement musical par des professeurs et/ou des élèves) est organisée une ou deux fois par an.

## La médiathèque

La médiathèque a quitté le réseau des médiathèques Dugny, Drancy, Le Bourget en 2022 suite à l'arrivée à échéance de la convention.
















### En 2022 :





53 accueils de classes de maternelles et 42 accueils de classes d'élémentaires  
Un total de 2260 enfants pour les mois de janvier à octobre.  
5 accueils de classes de collège soit 125 enfants

17 accueils de la crèche les Petits Arc-en ciel soit 102 enfants  
10 accueils massage bébé, partenariat avec Maison des Parents  
10 accueils Centre de loisirs soit 130 enfants





### Animations et spectacles :

-  5 mars : spectacle Dans le Fourré : 20 personnes
-  Projections dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme les 8 et 9 mars : documentaire « Woman » et « Culottées » : 37 personnes
-  16, 18 et 19 mars : Fête du court-métrage : 34 personnes
-  2 avril : Festival Hors-Limites : Rencontre croisée avec Hella Fekhi et Charif Majdalani : 15 personnes
-  6 avril : spectacle Alice au pays des merveilles : 50 personnes
-  17 mai : Atelier avec illustratrice Kaouet et classe de Mme Fernandes dans le cadre de l'Intégrathlon : 30 personnes
-  25 juin : spectacle Odisea : 12 personnes
-  29 juin : conte musical Les contes pour enfants par Maj Albon : 25 enfants
-  20 juillet : Audition contée avec les professeurs du Conservatoire Les 12 travaux d'Hercule: 18 personnes
-  29 juillet : Atelier histoires animées avec Jardins numériques : 10 personnes
-  12 octobre : spectacle Petites histoires pour devenir grands : 60 personnes
-  15 octobre : Rencontre littéraire avec Juliette Bleis : 15 personnes
-  19 octobre : Atelier Goûter-Philo : 10 personnes



-  26 octobre : Atelier stop motion jardins numériques : 8 personnes
-  2 novembre : Atelier stop motion : 8 personnes
-  5 novembre : lecture musicale Dracula : 15 personnes
-  9 novembre : atelier stop motion : 12 personnes


Ateliers théâtre dans le cadre du CLEA :

-  26 au 30 avril : 24 enfants participants + restitution : 45 personnes
-  Du 26 au 30 octobre : 16 enfants
-  Du 2 novembre au 6 novembre : 15 enfants
-  Ateliers marionnettes et multimédia avec l'association Jardins numériques les 10, 24 novembre, 1er et 15 décembre. A venir

Acquisitions :

-  Le budget acquisitions de nouveaux ouvrages (tous types confondus) était de 16 118€

Fictions et documentaires :

-  945 livres (fictions et documentaires jeunesse et adultes) : 315 ouvrages adultes, 256 ouvrages jeunesse et 271 bandes dessinées)


Documents audiovisuels :

-  51 DVD adultes, 49 DVD jeunesse et 13 documentaires

Documents sonores :

-  21 CD adultes

Fréquentation :

-  Il y a 2067 inscrits (1079 enfants et 988 adultes)

# Développement durable et Urbanisme

## AGENDA 21

Agenda 21 et plus largement **la sensibilisation au développement durable**.

Cette année a été consacrée aux phases opérationnelles de constructions de l'Agenda 21 avec un plan d'une vingtaine de fiches actions réalisables, travaillées avec l'ensemble des acteurs déclinant une stratégie de 5 axes :

- Satisfaire les besoins de base à Dugny ;
- Egalité et démocratie à Dugny ;
- Préserver la Nature en ville à Dugny ;
- Lutter contre le changement climatique à Dugny ;
- Collaborer et travailler ensemble à Dugny.

## BIODIVERSITE

Un engagement fort sur la préservation de la Nature sur la ville et à l'aide d'un Atlas de la Biodiversité Communale, faire découvrir la faune et la flore dugnyenne.










En partenariat avec la Ligue Protection des Oiseaux, accompagné du bureau d'études Urban Eco, spécialisé dans le domaine de l'écologie urbaine et l'aménagement durable, 3 balades de découverte ont été organisées avec 4 ateliers de sensibilisation en distanciel et en présentiel, et 3 ateliers spécifiques ont proposés pour une classe de 25 enfants de CM1 de l'école Paul Langevin avec le projet « Mon établissement est un refuge LPO ».

Sensibilisation +300 lors du festival DD et particulièrement près de 50 enfants lors d'ateliers en école et centre de loisirs.

## URBANISME

Conformément à la réglementation depuis le 1er janvier 2022 et l'engagement de moderniser les administrations municipales afin de faciliter les démarches de la population, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme est active cependant aucun administré n'a procédé par ce moyen.

Avant le 13 août, la ville n'étant pas dotée de RLP communal, l'ensemble des demandes d'autorisation relevant des enseignes de boutiques notamment les autorisations préalables étaient instruites par les services de l'Etat, depuis le service est en charge de l'instruction depuis l'entrée en vigueur du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI).

-  169 dossiers traités ;
-  Certificat d'urbanisme : 65 ;
-  Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : 39 ;
-  Déclaration Préalable : 24 ;
-  Permis de Construire : 8 ;
-  Permis de Construire Modificatif : 2 ;
-  Autorisation de Travaux : 15 ;
-  Permis de Démolir : 1, Autorisation préalable à la mise en location (APML) : 6 ;
-  Autorisation préalable : 9.

La taxe d'aménagement a été retravaillée afin d'actualiser la fiscalité de l'aménagement à sa politique d'aménagement et de développement durable, telle que définie dans le PLU, tout en prenant en compte les divers projets immobiliers en perspective sur le territoire de la commune et de leurs incidences en matière d'équipements publics communaux, la hausse des coûts des équipements publics projetés au regard de la conjoncture économique actuelle...

# Actions éducatives

La direction des actions éducatives s'organise par pôle avec : un service Enfance, un service Enseignement, un service Logistique, un service jeunesse, une maison des parents, une mairie annexe et un service vie associative.

## Service ENFANCE

- **Quelques éléments clés en 2022**

- ✚ Pause méridienne : 1427 enfants inscrits (948 en élémentaire, 479 en maternelle)
- ✚ Alsh mercredi maternel : 175 inscrits pour une moyenne de 110 présents
- ✚ Alsh mercredi élémentaire : 273 inscrits pour une moyenne de 160 présents
- ✚ Alsh vacances : 110 enfants accueillis en moyenne en maternelle et en élémentaire
- ✚ Accueils du matin : 276 inscrits
- ✚ Accueils du soir : 471
- ✚ Ramassage la Comète : 9 enfants
- ✚ 3 séjours : 48 enfants partis sur 48 places proposées
- ✚ 2 ateliers arts plastiques par semaine : 29 enfants
- ✚ Ems multisport : 44 enfants, 4 créneaux
- ✚ Ems natation : 146 enfants, 3 créneaux
- ✚ Stage sportif : 24 enfants
- ✚ Conventionnement avec l'UNICEF
- ✚ Des séjours de 7 jours pour les enfants
- ✚ Ouverture des ludothèques au centre-ville et au Pont Yblon
- ✚ Election du CME

- **Les projets et les perspectives pour 2023**

- ✚ Actions partenariales avec l'UNICEF
- ✚ Evènementiels : salon du livre en lien avec la médiathèque à l'automne 2023
- ✚ Formation des agents
- ✚ Protocole d'action entre le service social départemental et les accueils de loisirs



## Service JEUNESSE

- **Quelques éléments clés en 2022**

- ✚ 155 jeunes inscrits en 2022
- ✚ 4 mini séjours organisés cet été, 48 jeunes partis
- ✚ 1 séjour linguistique : 12 jeunes
- ✚ 37 jeunes accueillis au Tremplin (Dispositif ACTE)
- ✚ Un point écoute jeune : 30 jeunes accueillis, 102 entretiens, 16 parents reçus et 33 entretiens réalisés
- ✚ Mise en place de l'accompagnement scolaire sur 5 sites : 387 enfants inscrits
- ✚ BAFA base et perf : 31
- ✚ Happy Hour, Hello summer
- ✚ Un séjour de remise à niveau
- ✚ Salon des jeux vidéo sur deux jours
- ✚ Sensibilisation au rodéo urbain et sur les trottinettes
- ✚ Election du CCJ
- ✚ Une cérémonie des diplômés Bac et plus : 95 inscrits
- ✚ Une cérémonie des brevets : 115 inscrits











- **Les projets et les perspectives pour 2023**





- ✚ Des stages de remises à niveau
- ✚ Reconduite des séjours au ski pour 36 jeunes
- ✚ Reconduite des séjours estivaux
- ✚ Mise en place de chantiers jeunes notamment au commissariat
- ✚ Mise en place d'un second stage bootcamp

## Service ENSEIGNEMENT

- **Quelques éléments clés en 2022**







-  1035 enfants scolarisés en élémentaire
-  Une ouverture de classe en élémentaire, deux fermetures de classe en maternelle
-  Remise des calculatrices pour les CM2
-  Installation d'un poulailler sur Mandela
-  Un cross des écoles
-  Dispositif vacances apprenantes
-  Opération petit déjeuner
-  Election du CME

- **Les projets et les perspectives pour 2023**



-  Travail sur une convention de partage de locaux
-  Mise en place du projet savoir rouler
-  Déplacement des enfants dans le cadre du SIAE 2023
-  Poursuite des actions partenariales : cross des écoles, marathon de la propreté

## Service LOGISTIQUE

- **Quelques éléments clés en 2022**

-  188643 repas servis et 50061 goûters
-  6 commissions des menus
-  42 sites nettoyés : 8 écoles, 33 autres sites et le multi accueil
-  Le port d'une tenue complète pour toutes les ATSEMS
-  La formation de toutes les atsems à la formation de secourisme
-  La mise en place de règles anti gaspi dans les réfectoires

- **Les projets et les perspectives pour 2023**

-  Formation des ATSEMS
-  Travail sur un protocole des atsems

## Service MAISON DES PARENTS

- **Quelques éléments clés en 2022**

- ✚ Actions collectives et individuelles : permanences psychologue, ateliers de médiation, ateliers bien être
- ✚ 658 personnes accueillies dont : 240 femmes, 23 hommes, 139 0-2ans, 151 3-5ans, 61 6-11ans, 8 collègue et 36 séniors
- ✚ Deux lieux d'accueil enfants/parents : un au centre-ville et un autre au Pont Yblon
- ✚ Des actions spécifiques au Pont Yblon comme les ateliers bien être

- **Les projets et les perspectives pour 2023**

- ✚ La pérennisation des actions
- ✚ La mise en place de réunions partenariales notamment avec le service social départemental
- ✚ La mise en place de temps forts : journée de la femme, octobre rose, portes ouvertes parentalité, semaine de la parentalité






## Service VIE ASSOCIATIVE ET SPORT

- **Quelques éléments clés en 2022**




- ✚ Reprise des évènements associatifs sportifs, sociaux et culturels
- ✚ Dispositif 24 sites pour 2024
- ✚ Evènement : Forum de la ville, rando balade, intégrathlon, le sport pour les femmes, atelier zumba
- ✚ Ouverture de l'épicerie sociale de la Croix Rouge
- ✚ Continuité des marchés nocturnes en lien avec les associations locales
- ✚ Mise en place du dispositif savoir nager avec 188 enfants

- **Les projets et les perspectives pour 2023**



-  Développement des évènements associatifs avec un accompagnement logistique
-  Pérennisation de certaines actions événementielles
-  Mise en place du dispositif savoir nager dès le mois de mai pour les scolaires et en juillet pour tout public

### *Service MAIRIE ANNEXE*

- **Quelques éléments clés en 2023**

-  Permanences Etat civil et Guichet unique
-  Mise en place du dispositif France Services
-  Activités associatives et municipales au sein de la mairie annexe

- **Les projets et les perspectives pour 2023**

-  Déménagement de la mairie annexe
-  Déploiement des activités sur le quartier



# Politique de la Ville

Sur l'année 2022 : 22 projets financés dans le cadre du contrat de ville et 2 projets dans le cadre du fonds interministériel de prévention contre la délinquance. On dénombre également 10 projets financés lors des deux commissions FIA. L'ensemble des actions ont été réalisées. Dans le cadre de la deuxième commission, Elles se termineront au mois de Mars 2023.

## Activité 2022 et projet réalisés - Contrat de ville et FIPD

Porteurs	Actions	Quartiers	Subvention Ville	Subvention Etat	Dispositif
Ville de Dugny	Accompagnement à la scolarité	Tous quartiers prioritaires Dugny	94 250 €	2075 €	Contrat de Ville
Ville de Dugny	Maison des parents	Tous quartiers prioritaires Dugny	8 000 €	7 000 €	Contrat de Ville
Camélia Pierre Bleue	Ateliers coutures	Langevin	1 300 €	3 500 €	Contrat de Ville
Association Ensemble Pont-Yblon	Ateliers de conversation à la langue française	Quartier Pont-Yblon	3 000 €	7 000 €	Contrat de Ville
Centre Relier	Se reconstruire ensemble	Tous quartiers prioritaires Dugny	6 000 €	2 000 €	Contrat de Ville
Point Réussite	Lutte contre le décrochage scolaire	Tous quartiers prioritaires Dugny	2 110 €	6 000 €	Contrat de Ville
Juris secours	Permanence juridique	Tous quartiers prioritaires Dugny	2 600 €	8 000 €	Contrat de Ville
Adie	Rendre l'entrepreneuriat accessible	Tous quartiers prioritaires Dugny	1 500 €	1 500 €	Contrat de Ville
Entreprendre pour Apprendre	Programme de mini-entreprises	Tous quartiers prioritaires Dugny	750 €	1 375 €	Contrat de Ville
Sham	Micro-guinguette	Tous quartiers prioritaires Dugny	2 000 €	3 500 €	Contrat de Ville
Parcours le monde	Osez l'international	Tous quartiers prioritaires Dugny	800 €	2 000 €	Contrat de Ville
Ressourcerie 2mains	Ateliers de sensibilisation au réemploi	Tous quartiers prioritaires Dugny	1 000 €	3 000 €	Contrat de ville
193 Soleil	Ateliers enfants-Parents	Tous quartiers prioritaires Dugny	2 000 €	4 500 €	Contrat de Ville
Jardins Numériques	Ateliers créatifs	Tous quartiers prioritaires Dugny	2 000 €	4 000 €	Contrat de Ville
Activ Service 95	Mobilisation vers l'emploi et la qualification	Tous quartiers prioritaires Dugny	2 870 €	10 000 €	Contrat de Ville
La table de Cana	Des étoiles et des Femmes	Tous quartiers prioritaires Dugny	3 000 €	9 000 €	Contrat de ville

Crée Ton Avenir	Crée ton Parcours	Tous quartiers prioritaires Dugny	1000 €	3 500 €	Contrat de Ville
CCAP Secourisme	Formation au secourisme du grand public	Tous quartiers prioritaires Dugny	500 €	2 000 €	Contrat de Ville
Créative	Bus de l'initiative	Tous quartiers prioritaires Dugny	1 250 €	3 550 €	Contrat de Ville
EPT	Mamobus	Tous quartiers Prioritaires Dugny	1 870 €	7 500 €	Contrat de Ville
EPT	FIA	Tous quartiers prioritaires ex-caab	/	70 000 €	Contrat de Ville
EPT	MOUS	Tous quartiers prioritaires Dugny	0 €	20 000 €	Contrat de Ville
CIDFF	Permanences pour les femmes victimes de violence	Tous quartiers prioritaires Dugny	2 445 €	En cours	FIPD
SOS Victimes	Permanences juridiques	Tous quartiers prioritaires Dugny	4 200 €	En cours	FIPD

#### FIA (Deux commissions) :

Porteurs	Actions	Part Ville	Part état
ACJSD	Fête de quartier	1 000 €	1 500 €
Cultures communes	Mémoire quartier Allende	750 €	1 750 €
Jardins Numériques	Ateliers numériques artistiques	500 €	1 000 €
Jardins numériques	Parcours de développement de compétences informatiques et bureautiques à Dugny pour les habitants en QPV	500 €	2 000 €
Langevin au Jardin	Atelier confection de boites à biscuit et sortie cinéma	200 €	800 €
TKD Dugny	Taekwondo world journée ludique	1000 €	1 500 €
ACJSD	Sortie à France miniature	1000 €	2 000 €
Odysseya	J'adore la cuisine française: découvrir la France en cuisinant	580 €	2 320 €
Odysseya	Les petits gardiens de la paix	580 €	2 320 €
Bienfaisance	Journée festive intergénérationnelle	500 €	2 000 €

# Actions sociales et solidarités



- 200 personnes accompagnées par la mission emploi
  - 192 visiteurs au forum de l'emploi
  - 3 passages du bus de l'initiative
- Partenariat avec « des étoiles et des femmes »

## ❖ Des projets et des partenariats qui se développent

1 permis un emploi, la bourse au permis, séjour pour les femmes avec l'association APART, les clauses d'insertion dans les JOP2024, ateliers FLE à visés pro, installation de la mission locale à Dugny, chantiers d'insertion



- ✚ Un été pour tous : 1500 visiteurs
- ✚ 12 Sorties familiales : 728 participants (20 690.27 €)
- ✚ Permanences d'accès aux droits : 1163 rendez-vous (janvier à décembre 2022)
- ✚ Médiation sociale partagée : 80 personnes accompagnées (janvier à décembre 2022)
- ✚ Ateliers sociolinguistiques : 19 personnes inscrites pour 4 jours de cours par semaine
- ✚ 6 Ateliers théâtre avec l'association la poudrerie : 8 participants
- ✚ Mission emploi 657 rendez-vous (janvier à décembre 2022)
- ✚ Logement 1011 prises de contact (janvier à décembre 2022)
- ✚ Village été 3422 visiteurs (361 en moyenne par jour) 93 903.82 €
- ✚ Village de Noël 3878 visiteurs (298 en moyenne par jour) 128 287.95 €



### **2023 renouvellement du projet social**



### **Des projets et des partenariats qui se développent**

Le retour des ateliers informatiques avec un conseiller numérique, des ateliers sociolinguistiques en soirée, des permanences des assistantes sociales du département, des collaborations avec les associations locales, programmation de soirées thématiques, le recrutement d'un référent familles, 1 sortie familiale atypique, 1 mini-séjour, un village d'été et un village d'hiver et plusieurs ateliers et animations en rapport avec le projet social.